



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-05

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2016

Le huit juin deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le premier juin deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Chrystèle JARNY, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Anthony PEIGNON, Philippe NOIRTAULT, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés : Alain BARD a donné pouvoir à Benoît PIRON
Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU
Sophie AUGER a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 avril 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 avril 2016. Aucune remarque n'est apportée. Le compte rendu est voté à l'unanimité, soit 16 voix « pour ».

Révision tarifs cantine pour la rentrée de 2016-2017

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels pratiqués. Une réflexion est soulevée pour instaurer le bio à la cantine. Une prochaine commission « restaurant scolaire » étudiera le projet.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer pour maintenir les tarifs, soit 2.60 € /repas pour les enfants réguliers et 3.70 € / repas pour les enfants occasionnels

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Arrivée de Monsieur Johann BARANGER.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Demandes de subvention

Monsieur le Maire transmet aux conseillers un tableau récapitulatif des demandes de subvention reçues en mairie.

	Montant attribué en 2015	Montant attribué en 2016
Amicale des Donneurs de Sang	150,00	150,00
Association Communale de Chassez Agréé	500,00	900,00
Association Les Retraités de Saint Pardoux	500,00	300,00
Association Café de Gâtine	130,00	130,00
Association Les Artsp'titsculteurs	800,00	800,00
Banque alimentaire des Deux-Sèvres	120,00	120,00
Chambre des Métiers des Deux-Sèvres	60,00	36,00
Comité de jumelage Canton de Mazières et Togo	150,00	150,00
Maison familiale de Bouillé Saint Paul	12,00	24,00
Maison familiale de Moncoutant	24,00	24,00
Maison familiale de Bressuire	24,00	36,00
EREA de Saint Aubin le Cloud	48,00	72,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les subventions sont votées sur la base de 7,50 euros par adhérent pour les associations sportives et culturelles et de 12 euros par élève pour les établissements d'éducation.

- 15 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Départ de Madame Cécile TAVENEAU, à 21h05, suite à la violence verbale des élus de l'opposition, elle fut prise d'un malaise et quitta l'assemblée.

Bibliothèque : convention de prêt de livres et règlement intérieur

Ce sujet est reporté au prochain conseil étant donné que nous n'avons pas reçu le document de la BBDS.

Devis éclairage public : travaux route des bois

Monsieur le Maire présente le devis reçu de Séolis concernant les travaux d'éclairage public Route des Bois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée ACCEPTE la proposition de l'entreprise Séolis pour un montant de 28 839,19 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis proposé.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Décision modificative pour réduire le montant des dépenses imprévues

En raison du courrier, reçu le 25 avril, de la Préfecture demandant de réduire le montant des dépenses imprévues et de ramener sous le seuil des 7.5 % les dépenses réelles d'investissement, et sous l'accord du trésorier, Monsieur Johann BARANGER a présenté le tableau suivant :

INVESTISSEMENT	
Dépenses - 020 - Dépenses imprévues	- 34 818,01
Total dépenses imprévues (après modification)	50 000,01
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 084 940,69
Recettes - 021 - opération de transfert	- 34 818,01
Total opération de transfert (après modification)	363 886,62
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 084 940,69

FONCTIONNEMENT	
Dépenses - 023 - Opération de transfert	- 34 818,01
Total opération de transfert (après modification)	363 886,62
Article 61558	Autres biens mobiliers + 1 165,00
Article 61551	Matériel roulant + 5 000,00
Article 64111	Rémunération principale + 20 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 191 832,33
Recettes - compte 74	7411- Dotation forfaitaire - 10 907,00
	74121- Dotation de solidarité rurale + 5 987,00
	74127- Dotation nationale de péréquation - 3 733,00
	Total Dotations et participations 471 347,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 191 832,33

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée ACCEPTE cette décision modificative.

Modification d'une délibération prise le 9 février 2015

Une erreur s'est produite sur la délibération du 9 février 2015, sur le montant du cahier des charges pour l'entreprise ALLEZ. Une rectification est nécessaire et le montant est de 43 074 € HT et non TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée ACCEPTE cette modification.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Remboursement des frais de transport pour le Congrès des Maires à Paris

Suite au congrès des Maires à Paris mercredi 1^{er} juin, il y a lieu de rembourser les billets de train de Messieurs Benoît PIRON et Johann BARANGER d'un montant de 248 € aller-retour.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention »

Vente de l'ancien éclairage public du stade de football

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc GUINARD, en charge de ce dossier.

Monsieur Jean-Luc GUINARD annonce qu'il a vendu, au club de moto de Sète, l'ancien éclairage public du stade de foot de la commune, pour un montant de 5 000 € TTC. Il précise, également, que les frais de transport sont à leur charge.

Il y a eu lieu de délibérer afin de procéder aux transferts de bien dans l'inventaire de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée ACCEPTE de vendre ce bien.

Maîtrise d'œuvre de la zone du poirier

A la demande du trésorier, il a été constaté qu'aucune délibération n'avait été prise pour le choix du maître d'œuvre, Alpha géomètre, pour le dossier de la zone du Poirier. A l'époque, l'accord avait été passé verbalement.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »

Choix de l'architecte pour l'espace commercial

Monsieur le Maire informe qu'une première réunion avait eu lieu le 31 mai afin de consulter les dossiers d'appels offres reçus en mairie :

- ARCHI MAG de Bressuire
- AZ Architectes de Niort
- BECK Clémence de Parthenay
- COGNY Luc de Parthenay



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

A la suite de cette réunion, ils ont rencontré lundi 6 juin Madame BECK Clémence et Monsieur COGNY Luc.

Après étude du dossier, le choix s'est porté sur Madame BECK Clémence au vue de son expérience concernant la construction de locaux commerciaux.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 1 voix « abstention »

Informations et questions diverses

Il a été informé que les conseillers sont invités à l'inauguration de la maison de santé à Mazières-en-Gâtine, vendredi 1^{er} juillet à partir de 17h00.

Monsieur Jean-Luc GUINARD présente les travaux de voirie pris en charge par la Communauté de Communes. Il a été allouée la somme de 13 873,30 €, dont un tiers sera utilisé pour les réfections des impasses des Deux Sapins et Bergson, et les deux autres tiers pour l'achat du pata.

Madame Sandra VIDARD-ROUVREAU mentionne que le PLUI devrait être disponible sur le site internet de la commune.

Les tarifs des transports scolaires sont en hausse. Il est demandé à l'assemblée si la commune pallierait à cette différence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Benoît PÉLÉ

